

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-10-1-1

Séance du vendredi 8 décembre
2023

FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
DREYFUS Elisabeth donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
FREMONT Damien donne procuration à LARONZE Fleur
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
JEANPERT Chantal donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MEYER Philippe
MILLION Lara donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas

SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
TENENBAUM Anne donne procuration à MAURER Jean-Philippe
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

EXCUSES :

HECTOR-BUTZ Isabelle, SCHULTZ Denis

ABSENTS :

BELTZUNG Maxime, DEBES Vincent, LORENTZ Michel, MULLER-BRONN Laurence, VETTER Jean-Philippe, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-1-1 du 6 février 2023 relative au Budget primitif 2023 - Politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-1-1 du 20 juin 2022 relative à la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement du Fonds de Solidarité Territoriale,
- VU l'avis des Commissions territoriales,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions d'investissement au titre du Fonds de Solidarité Territoriale pour un montant total de 1 079 955 € telles que détaillées dans le tableau annexe joint à la présente délibération ;

- Déroge exceptionnellement au règlement du Fonds de Solidarité Territoriale et attribue une subvention de 788 € à l'Association de chasse de Bourbach-Le-Bas et Sentheim pour l'installation d'un poêle à bois ;
- M'autorise à signer les conventions d'attribution de subventions à conclure avec les associations Activités Sportives Culturelles Plein Air (ASCPA), Football Club Soleil et Education Populaire du Quartier Sainte Geneviève (annexes 2,3 et 4) ainsi que l'avenant à la convention initiale à conclure avec le Touring Club de Mulhouse (annexe 5);
- Décide de prolonger à la date du 31 mai 2024 la validité de la subvention attribuée par délibération CP-2020-10-5-3 par la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin réunie le 23 octobre 2020 à la commune de Wittelsheim pour un montant de 30 000 € et précise qu'aucun nouveau délai ne pourra être accordé ;
- Décide de prolonger à la date du 28 février 2024 la validité de la subvention attribuée par délibération n° CP-2019-8-5-8 par la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin réunie le 13 septembre 2019 à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster pour un montant de 255 000 € et précise qu'aucun nouveau délai ne pourra être accordé ;
- Décide de prolonger à la date du 31 décembre 2024 la validité de la subvention attribuée par délibération n° CP-2020-11-5-3 par la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin réunie le 13 novembre 2020 au Touring Club de Mulhouse pour un montant de 30 000 € et précise qu'aucun nouveau délai ne pourra être accordé ;
- Décide de prolonger à la date du 31 décembre 2024 la validité de la subvention attribuée par délibération n° CP-2021-10-12-4 par la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace réunie le 15 novembre 2021 au Club Vosgien de Soultz-sous-Forêts/Merkwiller pour un montant de 2 500 € et précise qu'aucun nouveau délai ne pourra être accordé ;
- Décide de modifier le tiers attributaire de la subvention d'un montant de 6 000 € attribuée par délibération n° CP-2021-10-12-4 par la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace réunie le 15 novembre 2021 au Tennis Club de Benfeld pour la réalisation d'un terrain de padel et l'attribue à la Commune de Benfeld ;
- Décide de modifier le tiers attributaire de la subvention d'un montant de 10 000 € attribuée par délibération n° CP-2023-6-1-5 par la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace réunie le 7 juillet 2023 au Club de Tir Sportif de Sierentz pour la création d'un local de rangement et de stockage et aménagement de vestiaire féminin et l'attribue à la commune de Sierentz ;

- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits correspondants seront prélevés sur le programme P062 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace et les imputations budgétaires correspondantes sont détaillées dans le tableau annexe joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

12 non-participations au vote

Pascale SCHMIDIGER, Maire de la Commune de Saint-Louis

Michel LORENTZ, Maire de la Commune de Roeschwoog

Elisabeth DREYFUS, Adjointe au maire de la Commune de Illkirch-Graffenstaden

Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de la Commune de Lingolsheim

Chantal JEANPERT, Adjointe au maire de la Commune de Molsheim

Nathalie KALTENBACH, Maire de la Commune de Barr

Robin CLAUSS, Adjoint au maire de la Commune d'Obernai

Jean-Claude BUFFA, Adjoint au maire de la Commune de Saverne

Catherine GREIGERT, Adjointe au maire de la Commune de Marckolsheim

Ludivine QUINTALLET, membre du CA au sein du CSC Cardek

Jean-Philippe VETTER, membre du CA au sein du CSC "l'Escale"

Pascale PFEIFFER, membre du CA au sein de l'EHPAD ABRAPA "Danube"